

>

Dorenn : faire baisser le prix des mouillages

Publié le 18 avril 2006

Forte de 63 adhérents et d'un regroupement avec les associations de plaisanciers de Belz et de Plouhinec, le Dorenn poursuit son action avec le soutien de la municipalité en vue d'aboutir à un projet satisfaisant pour les implantations de mouillages.

L'objectif est d'arriver à un transfert de gestion des services de l'Etat (DDE maritime) à la commune, et par ce biais, de diminuer les montants de redevance d'occupation du domaine public maritime.

Moduler les tarifs

Ce dernier objectif est clairement le moteur principal de la mobilisation des propriétaires de bateaux et de mouillages sur ce dossier. Car, comme le notait un des participants à l'assemblée générale, samedi à Mane er Angl, « si on doit payer sur une vasière la même chose que là où il y a de l'eau, pourquoi ne pas se mettre là où il y a de l'eau ? » Jean-Pierre Rius, président de l'association APPB de Belz, a rappelé que les tarifications jugées trop élevées par les plaisanciers (*), mais que la DDE veut faire appliquer sans y déroger « même pour les petits bateaux », ont été décidées « par nos politiques (les conseils généraux,...) avec l'administration ». D'où l'intérêt vu par l'association pour une autorisation d'occupation temporaire et une gestion communale afin de pouvoir moduler ces tarifs. Par contre, le tarif de redevance globale à reverser aux services de l'Etat sera fonction du nombre de bateaux recensés. Il sera donc nécessaire de vérifier l'exactitude des recensements effectués par la DDE, mais aussi, comme le notait Jérôme Loire, de définir des objectifs quant au nombre de bateaux à mettre sur la ria.

(*) 95 au minimum.